Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet COCONACCIO CARGESE sur la commune principale de l'AIOT LIEU-DIT COCONACCIO 20130 CARGESE.

La référence de votre dossier est A-3-QK63XJR39 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/07/2023 à 11h45 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT: 0100025167

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 42029657600028

Raison sociale SUD TRAVAUX PUBLICS

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LIEU-DIT CALCATOGGIO

Ajaccio

20111 CALCATOGGIO

Signataire

Qualité: PRESIDENT

Référent

Fonction: PRESIDENT

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : COCONACCIO CARGESE

Description des activités :

CRIBLEUR POWERSCREEN WARRIOR 1400 PUISANCE DE 27 KVA, SOIT 57 KW - NOUS ALLONS CRIBLER LES PRODUITS MINERAUX DE DIAMETRE 0.60 - 0.80 - 0.100 POUR LES REDUIRE A UN DIAMETRE DE 0.20 ET 0.30 AFIN DE LES UTILISER SUR LE CHANTIER DE LA RD 81 CARGESE - MARCHE 23DIP065 RD81 AMENAGEMENT DE CHEMINEMENT PIETON

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

PARCELLES 2083 ET 2081

LIEU-DIT COCONACCIO

20130 CARGESE

X: 1163336

Y: 6132406

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes		D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

EMISSION POSSIBLE DE POUSSIERE LIEE AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? NON

Autres sources:

aucune

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

aucun

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

UN POTEAU INCENDIE EST SITUE A 100 METRES DE L'INSTALLATION - LE SAMU A 2 KM ET LES POMPIERS A 7 KM - LES ENGINS UTILISES SUR PLACE PELLE MECANIQUE ET CHARGEUSE SONT EQUIPEES D'EXTINTEUR PORTATIFS - CABINETS MEDICAUX A CARGESE A 2 KM

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

DOC120723-12072023113814.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

DOC120723-12072023113814.pdf